



**Procès-verbal de la première assemblée générale du  
Groupement d'intérêt public « Grande Ecole du Numérique »  
en date du 8 décembre 2016**

Le 2 décembre 2016 à 15h, les membres de l'assemblée générale du Groupement d'intérêt public « Grande Ecole du Numérique » se sont réunis au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, 139 rue de Bercy, Paris 12<sup>e</sup>, sur convocation écrite du préfisateur de la Grande Ecole du Numérique, Daniel Ratier, en date du 16 novembre 2016.

Présents :

- Pascal Faure, Direction générale des entreprises
- Zahra Mabrouk, Direction générale de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
- Hugues de Balathier, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
- Eric Briat, CGET
- Franck Jarno, Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
- Géraldine Plénier, Capgemini
- Nicolas Turcat, Caisse des dépôts et consignations
- Elisabeth Bargès, Google France
- Christophe Duprat accompagné de Marie Fisher, Société Générale
- François Werner, accompagné de Jean-Philippe Berton, Régions de France
- Audrey Pérocheau, Pôle emploi
- Alain Prallong, CINOV-IT
- Serge Kroichvili, Union nationale des missions locales
- Pierre Divet, FAFIEC
- Yves Hinnekint, OPCALIA
- Laurent Baudart, SYNTEC Numérique
- Sébastien Bouleau, AGEFOS PME
- George ASSERAF, Commission nationale de la certification professionnelle
- Stéphane Distinguin, Fabernovel
- Samia Ghozlane
- Sonia Cwerner, agent comptable, DGFIP

Excusés :

- Gilles Roussel, Conférence des présidents d'université : pouvoir à Monsieur Stéphane Distinguin

Le quorum étant atteint (l'assemblée générale ne délibère valablement que si tous les collèges sont présents ou représentés et si la moitié des membres du Groupement est présente ou représentée), les décisions prises sont valides conformément à la convention constitutive du Groupement.

## Ordre du jour

Mot d'accueil de Monsieur Pascal Faure, Directeur Général des Entreprises et de Monsieur Hugues de Balathier, Chef de service, DGEFP.

- Gouvernance

Nomination du Président du Groupement

Nomination de la Directrice du Groupement

- Fonctionnement

Règlement intérieur et charte de déontologie

Règlement financier

- Activités et priorités de mise en œuvre

Budget 2017

Programme annuel d'activités

Règles et procédures de labellisation

\*\*\*

## Gouvernance du Groupement

- Président du Groupement : Stéphane Distinguin

Vote : 19 pour, 0 contre, 0 abstention. **La proposition est approuvée par l'assemblée générale.**

- Direction du Groupement : Samia Ghozlane

Vote : 19 pour, 0 contre, 0 abstention. **La proposition est approuvée par l'assemblée générale.**

\*\*\*

## Fonctionnement du Groupement

- Proposition de calendrier : 2 assemblées générales ordinaires par an

Pour l'année 2017, les assemblées générales ordinaires se tiendront les mercredis 22 mars et 20 septembre.

**La proposition est adoptée par l'assemblée générale.**

- Règlement intérieur

Vote : 18 pour, 0 contre, 1 abstention. **Le règlement intérieur est approuvé par l'assemblée générale.**

- Charte de déontologie

Vote : 19 pour, 0 contre, 0 abstention. **La charte de déontologie est approuvée par l'assemblée générale.**

- Règlement financier

Vote : 19 pour, 0 contre, 0 abstention. **Le règlement financier est approuvé par l'assemblée générale.**

\*\*\*

### Activités et priorités de mise en œuvre

- Budget 2017

Le Groupement est soumis à la gestion budgétaire et comptable publique. A ce titre, son budget peut être adopté par grande masse. Ce budget sera détaillé le 22 mars lors de la prochaine assemblée générale.

Vote : 16 pour, 0 contre, 3 abstentions. **Le budget 2017 est approuvé par l'assemblée générale.**

- Contribution financière des membres fondateurs du Groupement

**Ministère de l'éducation** : 5 millions d'euros par an

**Ministère du travail** : 200 000 euros par an

**Ministère ville, jeunesse et sports** : 200 000 euros par an

**Secrétariat d'Etat au numérique** : 200 000 euros par an

**Capgemini** : 200 000 euros par an

**Société Générale** : 200 000 euros par an

**Google France** : 200 000 euros par an

**Caisse des dépôts et consignations** : 200 000 euros par an

- Autres contributions des membres fondateurs envisagées lors de l'assemblée générale

D'autres pistes de contribution des membres fondateurs ont été évoquées lors de l'assemblée générale. Celles-ci seront discutées lors de réunions avec la direction du GIP.

**Google France** souhaite mettre à disposition du Groupement sa connaissance du tissu économique local (TPE, PME) dans les territoires.

**Capgemini** annonce le recrutement d'apprenants de la Grande Ecole du Numérique à hauteur de 10% des recrutements prévus en 2017 soit environ 300 recrutements sur 3 000.

La **Caisse des dépôts et consignations** (CDC) apportera son aide pour la massification du dispositif ainsi que la diffusion des messages de la Grande Ecole du Numérique au sein de son réseau territorial. La CDC souhaite encourager la structuration de l'écosystème.

La **Société Générale** confirme sa volonté d'étudier la possibilité de mise à disposition de compétences à la Grande Ecole du Numérique.

Les **Régions de France** souhaite collaborer avec la Grande Ecole du Numérique de manière étroite et continue, y compris hors assemblées générales.

**Pôle Emploi** souhaite mettre à disposition son expertise sur le marché de l'emploi et sur le financement des formations.

En tant qu'acteur présent dans les quartiers de la politique de la ville, l'UNML se propose d'être un important levier important de mobilisation d'apprenants et d'apporter sa connaissance du tissu économique et des projets du territoire.

OPCALIA propose d'encourager le recrutement d'apprenants auprès de ses membres OPCALIA œuvre pour être un facilitateur en termes de dispositifs de financement (POE, contrats de professionnalisation).

FAFIEC met à disposition son expertise via l'observatoire des métiers, son rôle de relais entre entreprises, exécutifs régionaux et les formations.

CINOV-IT souligne le fort potentiel de recrutement des TPE et met à disposition son expertise sur les besoins de son important réseau.

SYNTEC Numérique met à disposition son important réseau comptabilisant 420 000 salariés en France et sa connaissance fine des besoins des entreprises.

La **Conférence des présidents d'université** souhaite travailler sur la création de passerelles et la notion de parcours.

Les **services de l'Etat** soutiendront le Groupement sur les thèmes de la formation professionnelle, de l'éducation, de la politique de la ville et en matière d'affaires administratives.

- Activités et développement du label, du réseau et du GIP

Deux points d'information ont été discutés par l'assemblée générale sans procéder au vote.

### **1. La plateforme numérique**

Afin de structurer l'objet du Groupement, une plateforme web semble indispensable.

La GEN travaillera avec l'ensemble des membres volontaires sur la mise en place d'une plateforme : moyen permettant de développer son offre de services (structurer le réseau, accroître la visibilité des formations et le suivi des apprenants).

**Les membres fondateurs comprennent la finalité de ce projet et manifestent leur intérêt à y contribuer.**

### **2. Partenariats d'intérêt**

Des organisations ont manifesté leur intérêt à contribuer au développement de la Grande Ecole du Numérique. **Un groupe de travail sera constitué avec les membres fondateurs intéressés pour étudier la pertinence de ces demandes.**

- Label sur 3 ans

Face à une charge administrative chronophage et jugée trop lourde par les formations, la GEN met en place un suivi de ses fabriques simplifié avec un contrôle approfondi chaque année qui permettra la publication d'un rapport d'activités annuel. En conséquence, il a été proposé une durée de validité du label pour 3 ans et des retours simplifiés adossés à l'année civile.

Vote : 19 pour, 0 contre, 0 abstention. **L'extension de la durée de validité du label à trois ans est approuvée par l'assemblée générale.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h15.

Le Président

*Stéphane DISTINGUIN*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a 'D' and a 'I' that are connected and looped together.

Annexes jointes au présent procès-verbal :

- Déroulé présenté lors de l'assemblée générale
- Détail des propositions de partenariats reçues

